

# Géoportail 3 – retours sur la réunion de lancement du 2 octobre 2012

## Rappel

**2006** : le Géoportail ne comporte que 2 couches

**2008** : apparition de l'API Géoportail

**2012** : 93 couches en 2D, 68 couches en 3D, infrastructure complètement orientée vers les services, 4D pour les données historiques ...

## Ergonomie

La page d'accueil se décompose de la manière suivante :

- A gauche, 3 colonnes : volet de suggestion, volet de sélection des couches thématiques classifiées (bâtiments, énergie, ....), volet de sélection (couches sélectionnées superposables et imprimables)
- Une carte centrale avec une fenêtre de recherche par adresse avec mise à l'échelle interactive
- Une palette d'outils disponibles sur la droite (dessiner des schémas, inscrire des points d'intérêt, mesurer des distances, calculer des surfaces..)
- Des boutons permettant de passer de 2D en 3D, carte en plein écran, la 4D permet de remonter le temps avec des cartes aériennes, d'état major, des cartes de Cassini.
- 

## Intéactivité

La création d'un compte sur le Géoportail permet de créer des lieux favoris, de créer des cartes personnalisées, d'importer des données, de partager ses cartes et de les insérer sur un site internet.

Les utilisateurs peuvent participer à la mise à jour des données et des cartes IGN. (120 collecteurs IGN sur le territoire)

Il est possible d'intégrer facilement une carte personnalisée en copiant et collant le code sur tout type de site.

Les API Géoportail <http://api.ign.fr/> se sont diversifiées : API web (bibliothèques JavaScript ou Flash.), API pour SIG , API pour mobiles. La documentation a évolué cf <http://api.ign.fr/tech-docs-js/examples/>

Le Géoportail intègre des interfaces avec Twitter et Facebook

## Mobilité

Le Géoportail est accessible sur tablettes numériques et smartphones. <http://m.geoportail.fr> (web app)

## Géocatalogue <http://www.geocatalogue.fr/>

- Recherche de données par mots clés ou recherche spécifique guidée par des champs (titre, catégorie, mots clés ...) : le résultat fournit une description des données et leur format (ISO 19115, sites Web disponibles, services associés en téléchargement, OGC – données conformes aux normes internationales, CAT – données moissonnées à partir d’un catalogue)
- Possibilité de visualiser les données sélectionnées dans le Géoportail.

## Témoignage de deux utilisateurs du Géoportail

- Présentation du site <http://www.tracegps.com> qui propose des circuits de promenade (VTT, circuits pédestres, à cheval, raquettes, cyclotouriste)

Publication de circuits au format GPX.

- Présentation du site <http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr>

Suite aux accidents survenus fin 2007 et début 2008, à Bondy, Niort, Noisy-le-Sec et Lyon, sur les réseaux de distribution de gaz, le Gouvernement a bâti un plan d’action afin d’améliorer la prévention des endommagements des réseaux basé sur la refonte de l’encadrement réglementaire des travaux à proximité de ces ouvrages.

L’une des priorités de ce plan vise à permettre à tout donneur d’ordres ou entreprise qui va réaliser des travaux à proximité de réseaux enterrés de localiser ses réseaux et de disposer des informations nécessaires à la sécurité du chantier.

La loi portant engagement national pour l’environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l’INERIS, par l’article L. 554-2 du Code de l’environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

À compter du 1er juillet 2012, la consultation du téléservice « reseaux-et-canalizations » devient une étape préalable obligatoire pour les responsables de projet et les exécutants de travaux.

Le site permet à tout déclarant de créer un compte et de s’authentifier en tant que déclarant (Responsable de projet / Exécutant de travaux) pour obtenir la liste des exploitants concernés par le tracé de son chantier et obtenir un numéro de consultation à reporter sur le formulaire de Déclaration de Travaux (DT) et de Déclaration d’Intention de Commencement de Travaux (DICT).